



*Communiqué de presse
Paris, le 7 avril 2016*

Les Hubs du Grand Paris – Inventons la Métropole Un appel à projets pour un Grand Paris innovant

La naissance de la métropole institutionnelle le 1^{er} janvier dernier, le démarrage des chantiers du Grand Paris Express et la mise en service progressive de ses lignes à compter de 2022, tout comme les très nombreux projets portés par les acteurs locaux témoignent de la richesse et de la diversité des territoires du Grand Paris.

Pour conforter cette dynamique, la Métropole du Grand Paris (MGP) et l'État s'engagent dans une démarche volontariste en s'associant pour conduire un vaste appel à projets qui doit résolument inscrire le Grand Paris et son projet au cœur de l'innovation des modèles urbains au service de ses habitants et de ses entreprises « *Il est temps d'accélérer la mutation de la région capitale de notre pays, et de la faire entrer de plein pied dans son temps, au bénéfice de ses habitants et de ses entreprises* » comme le souligne Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Cet appel à projets doit permettre de mobiliser l'inventivité de **groupements de professionnels associant de multiples compétences pour proposer des projets intégrés et financés** : concepteurs, aménageurs, promoteurs, investisseurs mais également tout un milieu engagé dans les « écosystèmes de l'innovation », qu'elle soit économique, technique, environnementale, sociétale ou citoyenne.

Un appel à candidatures adressé aux 131 maires de la Métropole

Cet outil sera mis à disposition des collectivités locales et aménageurs souhaitant soumettre un ou des sites à cette consultation. C'est dans cette optique que Patrick Ollier, président de la MGP a écrit aux 131 maires de la Métropole pour leur demander de proposer des sites qu'ils souhaitent voir intégrés à cette démarche. « *Cette opération sera, avant tout, celle des Maires candidats et ce concours va créer un bouillonnement d'idées utiles au développement de nos territoires* » a-t-il déclaré. Un appel leur est ici à nouveau lancé. Deux catégories de sites seront proposées :

- Les **Hubs du Grand Paris** : de vastes opérations situées autour des principales gares d'interconnexion du réseau de transports naissant, véritables hubs à visibilité internationale et futurs quartiers vitrines du Grand Paris.
- Les **Territoires de la Métropole** : des sites répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain qui sont tous susceptibles d'accueillir des projets emblématiques et innovants, catalyseurs du « projet métropolitain ».

Un comité d'organisation, coprésidé par le président de la MGP et le préfet de la région d'Île-de-France, est chargé du pilotage politique de la consultation, de la coordination stratégique et de la validation des sites appelés à participer à l'appel à projet. Il se réunira pour la première fois à la fin avril.

Une procédure d'appel à projets en deux phases

Une première phase permettra aux groupements de présenter leur candidature sur la base d'une déclaration d'intention. A l'issue de cette phase ne seront retenus que 3 à 4 candidats par site. Lors de la deuxième phase, il sera demandé aux candidats retenus une offre détaillée qui sera soumise au jury final.

Le choix du projet lauréat appartiendra à un **jury composé spécifiquement pour chaque site et intégrant les acteurs locaux**. Il sera présidé par Patrick Ollier, président de la MGP, qui pourra déléguer cette responsabilité aux élus de la commune ou du territoire concernés. Les jurys se prononceront sur des critères de programmation, de qualité urbaine et architecturale, d'intégration, de faisabilité et de contribution aux projets communal, territorial et métropolitain, mais aussi d'innovation urbaine sous toutes ses formes, en s'appuyant sur les avis de comités techniques.

Selon les sites, la consultation prendra la forme d'un concours immobilier à l'issue duquel le lauréat se verra céder des emprises foncières ou des droits à construire, ou d'un appel à manifestation d'intérêt qui débouchera pour le groupement retenu sur une période d'exclusivité de 6 à 12 mois, permettant de préciser les modalités du projet en lien avec les acteurs locaux.

Afin de préciser les objectifs et les modalités opérationnelles de l'appel à projets, la Métropole organise le 23 mai prochain, au pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, un séminaire de travail associant les conseillers métropolitains, les maires et les présidents de territoires ainsi que la préfecture de Région, la Société du Grand Paris et la ville de Paris qui fera bénéficier la Métropole de son expérience et lui apportera un soutien opérationnel.

Le lancement de la consultation s'effectuera dès que possible et en tout cas à l'occasion du SIMI (salon de l'immobilier d'entreprise) en décembre prochain.

Contacts presse :



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>



Métropole du Grand Paris
01 85 56 22 21
<http://www.prefig-metropolegrandparis.fr>